

ZIGZAGS

31

Cognac, le 34 mars 1874.

Monsieur le Rédacteur,

L'*Indépendant* réveille toujours en moi les plus doux et les plus agréables souvenirs; aussi, quand le facteur me le présente, je saisir avec un fébrile empressement ce sympathique journal qui me rappelle la petite ville dont l'auteur regretté de la *Marquise de Brienne* nous traçait peu de temps avant sa mort, la poétique description.

Le journal républicain de Saintes n'est pas un inconnu à Cognac; on le lit dans les cercles; on le lit au café Ruby, le café de Paris de la ville, et, faut-il vous le dire? — je vous demande pardon de l'aveu, — ici comme à Saintes, il a le talent d'effaroucher les ultra-conservateurs. Car, on trouve partout de ces prétendus conservateurs, étrange classe politique que nous avons vu surgir il y a quelque temps, qui s'arroge le monopole de la vertu et de l'honnêteté et qui parle de conservation sociale parce qu'elle a juré de détruire le gouvernement établi.

L'idée républicaine ne me paraît avoir fait qu'un peu sensible progrès dans cette ville où aucune feuille démocratique n'a encore pris naissance. Absorbée du reste, dans ses transactions commerciales, la population Cognaçaise a l'air de peu s'occuper de politique; je ne sais si je me trompe, mais, pour la caractériser d'un mot, je crois qu'elle prend le gouvernement de l'ordre moral pour le meilleur de tous les gouvernements.

Pendant qu'il en est temps encore, je voulais vous parler carême; mais j'aime mieux abandonner ce sujet peu attrayant pour les lecteurs de votre honorable journal, tous gens damnés, et qui s'occupent peu de sanctifier le temps sacré de la pénitence. Le journal conservateur de la ville, que, récemment le *Pays* qualifiait sans pitié de radical, monte sur des tréteaux et bat la grosse caisse pour attirer, autour du révérend qui prêche la parole de Dieu dans l'insigne basilique... pardon, dans l'église St-Léger de Cognac, le plus grand nombre d'auditeurs. Un de ses collaborateurs, touché de la grâce, publie le compte-rendu de deux sermons du prédicateur, et se livre à ce sujet à des considérations philosophiques véritablement remarquables. Je n'entreprendrai point de les discuter, cela nous mènerait trop loin. Ils en sont tous là les cléricaux: C'est l'impiété qui perd notre malheureux pays. Un peu plus de dévouement au Sacré-Cœur, et la France redeviendra la première des nations.

Ma permettez-vous, monsieur le Rédacteur, de m'aventurer sur le terrain politique? ma plume, je le reconnaiss, est peu faite à ce grave sujet; emportée par le feu de la jeunesse, elle se laisse aller parfois à de trop vives récriminations; aujourd'hui, je vous promets d'être calme. Vous savez qu'à la suite de la loi municipale, le maire et les adjoints de Cognac avaient donné leur démission; on a attendu près d'un mois, la nomination de la nouvelle administration, et enfin, le journal officiel s'est décidé à en faire connaître les deux tiers, pour emprunter les termes du journal de la ville que le *Pays* qualifie, sans pitié, de radical. Le nouveau maire est M. Fleuranceau, ancien notaire, juge suppléant au tribunal civil, conservateur dans la véritable acceptation de ce mot et dévoué au septennat. Le premier adjoint, un M. Thibaud, ancien maire d'une commune voisine, Grouin, annexée à Cognac, spécialement recommandé par son attachement à l'Empire. Bonapartiste dans l'ané, il est digne de la confiance de l'ordre moral. Le second adjoint est encore inconnu. On parle beaucoup de celui qui en remplissait autrefois les fonctions, et qui a donné sa démission avec le maire, M. Paul Thibaud et le premier adjoint M. Gervais-Robin. Acceptera-t-il? N'acceptera-t-il pas? Mystère. La parole est au journal *Officiel*.

* * *

Je trouve dans l'*Indépendant* d'aujourd'hui la nouvelle de la révocation de M. Gaudin maire de Saint-Georges-de-Didonne.

Ce M. Vincent qui le remplace, est-il le même que celui qui comparaisait avec trois habitants de Saint-Georges, sur les bancs de la police correctionnelle de Saintes, le 2 août 1873, pour répondre d'un délit de fraude en matière électorale?

Dans son numéro du 5 du même mois, votre estimable journal publie le compte-rendu de ce procès qui s'est terminé par l'acquittement de M. Vincent et par la condamnation de ses trois amis.

Un tel choix à Saint-Georges-de-Didonne, dans cette commune toute républicaine, ne peut impunément de rendre service au gouvernement de l'ordre moral.

SCITION